

11055/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 juin 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 30 juin 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes:

Nomination de Mme Rita NAGYLAKI, membre pour la Hongrie, en remplacement de Mme Brigitta GYEBNÁR, démissionnaire

Bruxelles, le 26 juin 2023
(OR. en)

11055/23

SOC 471
EMPL 325
GENDER 129

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents (1^{re} partie)/Conseil

Objet: Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes:
Nomination de M^{me} Rita NAGYLAKI, membre pour la Hongrie, en remplacement de M^{me} Brigitta GYEBNÁR, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Brigitta GYEBNÁR, membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Hongrie).
2. L'article 10 du règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006¹ prévoit, entre autres, que le Conseil nomme les dix-huit membres du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que leurs suppléants, pour une période de trois ans. Les membres, ainsi que leurs suppléants, représentent dix-huit États membres selon l'ordre de rotation de la présidence, un membre et un suppléant étant désignés par chaque État membre concerné.
3. Par sa décision du 24 mai 2022², le Conseil a nommé les membres et les suppléants pour la période se terminant le 31 mai 2025.

¹ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

² JO L 147 du 30.5.2022, p. 42.

4. Le gouvernement hongrois a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2025:

M^{me} Rita NAGYLAKI
Head of Unit
Women's Policy Unit
Ministry of Culture and Innovation
Szalay utca 10-14
1055 Budapest
Hungary
Tél: + 36 1 7957452
courriel: rita.nagylaki@kim.gov.hu

5. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité
entre les hommes et les femmes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen
pour l'égalité entre les hommes et les femmes³, et notamment son article 10,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 mai 2022⁴, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil
d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la
période se terminant le 31 mai 2025.
- (2) Un siège de membre dudit conseil d'administration dans la catégorie des représentants des
gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Brigitta GYEBNÁR.
- (3) Le gouvernement hongrois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

³ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

⁴ JO L 147 du 30.5.2022, p. 42.

Article premier

M^{me} Rita NAGYLAKI est nommée membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en remplacement de M^{me} Brigitta GYEBNÁR pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil
Le président/La présidente
